

La prime d'activité

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Vous avez plus de 18 ans
- Vous habitez en France de façon stable
- Vous exercez une activité professionnelle
- Vous êtes français ou ressortissant de l'Espace économique européen ou Suisse et ou vous êtes ressortissant d'un autre pays et vous séjournez en France de façon régulière depuis au moins 5 ans (sauf cas particuliers)

Vous ne pourrez pas bénéficier de la Prime d'activité si vous êtes :

- travailleur détaché exerçant temporairement votre activité en France
- en congé parental d'éducation, sabbatique, sans solde ou en disponibilité, sauf si vous percevez des revenus d'activité
- étudiant ou apprenti et que vous percevez par mois un revenu égal ou inférieur à 78% du SMIC net.

VOS DEMARCHES POUR BÉNÉFICIER DE LA PRIME D'ACTIVITÉ

Faites une simulation

[Un simulateur](#)¹ est disponible sur le site. Avant de faire votre demande, il vous permet d'estimer votre droit.

Faites une demande

[Une demande de prime d'activité en ligne](#)² doit être effectuée sur [caf.fr](#).

Faites vos déclarations trimestrielles

La prime d'activité est versée chaque mois. Les bénéficiaires de la prime d'activité doivent déclarer tous les 3 mois leurs revenus du trimestre précédent, dans l'Espace Mon Compte ou sur l'appli-mobile « Caf-Mon Compte ».

Votre Caf vous contactera chaque trimestre afin de vous rappeler cette démarche indispensable au calcul de vos droits.

¹ <http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulatio>

² <http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-demande-de-prestation>